



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 122211

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'opportunité d'élaborer le régime juridique de l'économie de la plate-forme virtuelle « Second Life ». En effet, cette économie fait bien partie de l'économie réelle, puisque les utilisateurs peuvent créer des biens dans le réel et les vendre dans le virtuel, et inversement. Dans ces conditions, plusieurs interrogations apparaissent, telles que la possibilité de recours en cas de conflit, la juridiction compétente, et les dispositions applicables en la matière. Il lui demande de lui indiquer sa position sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122211

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2007, page 3653